



Photo : © J.-L. CHOUTEAU



Photo : © J.-L. CHOUTEAU



Photo : © J.-L. CHOUTEAU



## 2 à 13 VIE MUNICIPALE

Le Mot du Maire  
Les décisions Municipales  
Rapports des commissions  
Avis aux associations  
Etat Civil  
Nouvelles entreprises  
Bulletin municipal  
Statistiques  
Calendrier  
Minorité  
Les services Municipaux  
Nouveaux arrivants  
Point info famille  
Téléphones utiles  
Permanence CHOLET BUS  
Frelons asiatiques  
Chiens tenus en laisse  
Déjections canines  
Sécurité routière  
Voirie pour tous  
Prévention alcool  
Pompiers  
SMIBE  
Groupe de parole Choletais  
Travaux assainissement  
Maisons fleuries  
ASMD  
Vide greniers  
Jardins familiaux  
Opération vacances tranquilles  
Plan canicule

## 13 JEUNESSE ET ANIMATIONS

Conseil des jeunes

## 14 à 16 ECOLES

Collège St Joseph  
APEL Notre Dame  
École Notre Dame  
École Jean Moulin

## 17 à 23 VIE ASSOCIATIVE

En K Danse  
Tennis  
May...moire  
Club des jours heureux  
Carisport  
Maychantant  
La Galipette  
Tennis de table  
Energie musique  
Classe 65  
Yoga

## 24 RETOUR SUR...

Cérémonie du 8 mai  
Troc aux plantes  
Fête des voisins aux Hortensias  
Concert de la Batterie Fanfare  
Weekend Jeunesse  
Randonnée du goût

## LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

En ce début de juillet je tenais à vous apporter quelques informations relatives aux différents projets engagés sur notre commune.

Du point de vue de la voirie, la fin des travaux engagés sur les rues René Hervé et Saint Louis est attendue pour la fin juillet. Nous remercions les riverains qui ont fait preuve de patience ces derniers mois. Des travaux moins lourds seront engagés dans la rue Pasteur cet été et cet automne afin d'améliorer l'assainissement là aussi en concertation avec les riverains.

En ce qui concerne la Baronnerie, un permis de construction de sept locatifs a été déposé en mairie par l'office d'HLM Maine et Loire Habitat répondant ainsi à l'obligation qui nous est faite par l'Etat de tendre vers 20% de logements sociaux. Tous ceux qui ont randonné récemment sur le secteur ont pu apprécier la création des jardins familiaux.

La question des transports scolaires a fait débat dans notre commune voici quelques semaines. Les circuits de ramassage scolaire du bourg et des écarts sont maintenus encore pour une année par la CAC mais qui envisage bien leur suppression pour septembre 2016. Nous suivrons bien entendu l'évolution de ce dossier.

Le dossier de la maison médicale sera rouvert à cette rentrée. Un tel projet n'a de sens que si les professionnels présents dans notre commune s'en emparent. La situation semble avoir évolué favorablement, soyons donc optimistes.

En ce qui concerne le volet économique, nous avons récemment reçu le vice-président et les services de la CAC en charge de ce dossier, en présence du Président de l'association du « savoir-faire », afin de leur faire part de notre souhait de disposer d'une pépinière d'entreprises. Elle sera débattue dans le cadre de l'élaboration du prochain budget communautaire.

Sur le plan culturel, une nouvelle recherche de prestataire a été lancée pour l'animation du May'tiss Bar. De même nous poursuivons notre réflexion quant à l'établissement d'un jumelage avec une ville d'Europe, vraisemblablement en Allemagne. Les associations seront étroitement associées avec ce projet.

Au-delà des problèmes matériels auxquels on ne peut échapper, il nous faut aussi nous réjouir des événements sympathiques et heureux qui nous permettent de nous retrouver. Alors un grand merci aux associations sportives et culturelles, aux écoles, à leurs bénévoles qui participent grandement à la cohésion sociale et nous rappellent qu'à chaque occasion, l'humain doit être au cœur de nos préoccupations.

Avant de vous quitter, je voulais attirer votre attention une nouvelle fois sur l'appel lancé par les pompiers et l'association Carisport. Dans ces deux cas l'engagement de volontaires ou de bénévoles est une réelle nécessité au service d'une noble cause. Alors entendons leur appel.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire  
Alain PICARD



## TOUTES LES INFOS SUR...

8

Frelons asiatiques

Devenir sapeur-pompier

Soyons citoyens

...

19



10



## LES DÉCISIONS MUNICIPALES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015 :

- 1 - La Commission « Appel d'offres et marchés publics » s'est tenue le 08 avril 2015. Elle statua sur l'analyse des offres reçues par le Cabinet de Géomètres-Experts CHAUVEAU de Chemillé-Melay, dans le cadre de l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 3 mars 2015 et concernant l'aménagement des rues Saint Louis et René Hervé. La Commission « Appel d'offres et marchés publics » a retenu l'offre la mieux disante d'un montant de 225 102€ HT faite par l'entreprise CHOLET TP de Cholet.
- 2 - L'étang de la plaine des sports, après des travaux de curage, est aujourd'hui remis en eau. Durant cette période les services municipaux ont réalisé un ponton accessible aux personnes à mobilité réduite. L'association « Boërs de l'Evre » a proposé de financer cet ouvrage à hauteur de 846,35 €.
- 3 - Les bénévoles de la bibliothèque municipale créent actuellement leur association, nommée « May-Livres ». Un projet de convention a été proposé au Conseil municipal, afin de clarifier le fonctionnement et les relations entre la commune et cette nouvelle association.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015 :

- 1 - La Commission « Appel d'offres et marchés publics » s'est tenue le 06 mai 2015. Elle statua sur l'analyse des offres reçues en mairie, dans le cadre de l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 3 avril 2015 et concernant les 3 lots du programme 2015 de travaux de voirie. La Commission « Appel d'offres et marchés publics » a retenu les offres mieux disantes suivante :
  - Lot « Revêtements gravillonnés » pour un montant de 15 280€ HT proposé par l'entreprise BOUCHET TP de Vezin,
  - Lot « Entretien des chaussées et dépendances » pour un montant de 15 498€ HT, proposé par l'entreprise CHOLET TP de Cholet,
  - Lot « Construction de chaussées et trottoirs » pour un montant de 14 100€ HT, proposé par l'entreprise CHOLET TP de Cholet.
- 2 - Depuis 1982, les services de l'État assurent gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Pour autant, le maire reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a abaissé le seuil de cette mise à disposition, qui sera réservée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 aux seules collectivités membres d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 10 000 habitants. Cette mesure ne fera pas l'objet d'une compensation financière de la part de l'État. La Communauté d'agglomération du Choletais, lors de son conseil communautaire du 18 mai 2015, a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Le service commun ADS (Autorisation des Droits du Sol) sera chargé d'instruire les

actes suivants relevant de la compétence du maire. Le service commun ADS assurera l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes désignés ci-dessus, à compter de la transmission par le Maire jusqu'à l'envoi de la proposition de décision. Seule la mission d'instruction est déléguée. La délivrance de l'autorisation en tant que pouvoir de police du Maire reste de son ressort. Le Maire reste donc le seul décisionnaire, il engage sa responsabilité et celle de la commune. Le service commun est géré par la CAC. Les relations entre la commune et la communauté sont réglées par une convention de mise à disposition du service commun au profit de la commune. Cette convention précise, entre autres, le champ d'application du service, le partage des responsabilités, les modalités d'échanges entre le service et la commune. Le coût de fonctionnement du service instructeur, donne lieu à un remboursement par les communes. La répartition du coût complet du service se fait pour un tiers au prorata de la population, pour un tiers au prorata du potentiel fiscal et pour un tiers au prorata du nombre d'actes pondérés effectivement instruits à l'année n-2. Les conventions sont signées pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement.

- 3 - Afin de convaincre et encourager les collectivités, le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) financera dorénavant les projets d'installation de bornes de recharge électrique à 100 %, mais aussi leurs coûts de fonctionnement. En conséquence, le Conseil municipal approuve l'installation d'une borne de recharge électrique par le SIEM sur son territoire.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015 :

- 1 - Les membres de la nouvelle association « May-Livres », qui géreront la bibliothèque municipale au 1<sup>er</sup> juillet 2015, ont demandé une subvention annuelle de 400 € pour régler leurs frais de déplacements, alors qu'ils sont amenés à de régulières liaisons entre Angers, Cholet et Le May-sur-Evre.
- 2 - L'Espace Interlude de Cholet ne recevant plus l'ensemble des associations le fréquentant précédemment, nous recevons de nouvelles demandes de location de l'Espace Culturel Léopold Sedar Senghor. Ces associations souhaitant un forfait pour deux jours, nous leur proposerons un tarif de 600€/jour + 400€/jour supplémentaire. Ces tarifs viendront compléter la gamme tarifaire de location de l'Espace Culturel Léopold Sedar Senghor.
- 3 - Afin de simplifier le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mais aussi, celui de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et permettre, concernant les retards et absences, une meilleure lisibilité de la sanction, il est proposé la tarification suivante :
  - TAP : 3 absences ou présences non signalées : 10€ ;  
par semaine de retard du dossier d'inscription : 10€.
  - ALSH : par 1/2 heure de retard après 18h30 : 10€.

## AVIS AUX ASSOCIATIONS

Les associations souhaitant faire passer des informations sur le prochain «May Infos» devront faire parvenir leurs articles au plus tard le 15 octobre 2015 pour une distribution en novembre à l'accueil de la mairie ou par mail à :

[communication@lemaysurevre.com](mailto:communication@lemaysurevre.com).

Un flash infos sera publié début septembre pour inscrire les dates de manifestations au cours des mois de septembre et octobre.

Durant la période d'été, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, la mairie sera fermée les samedis matins.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

17 mars Milana MARTIN  
23 mars Pierre GERMON  
26 mars Joshua LY BONNET  
13 avril Soan POUPLARD  
11 juin Léonore RAPIN  
11 juin Justine SAUTEJEAU  
17 juin Clémence MICHENEAU  
20 juin Léane BATARDIERE

### MARIAGES

2 mai Guillaume HUMEAU  
et Virginie CHAUMIEAU  
23 mai Raphaël HARDOUIN  
et Brigitte DUBRAY  
23 mai Christian DIET  
et Vanessa BOSSU  
30 mai Thomas BOSSOREILLE  
et Marie-Emmanuelle GATE  
6 juin Thomas GUERY  
et Claire WATEL  
27 juin Mickaël BRIAND  
et Céline BONNET

### DÉCÈS

12 avril Georges RAIMBAULT  
15 avril André PASQUIER  
23 avril André FORRÉ  
24 avril Catherine MARY  
épouse CHIRON  
29 avril Georges MÉTAYER  
30 avril Maurice GRAVELEAU  
25 mai Renée ROUSSELLE  
épouse VILLALON  
3 juin Jean JAY  
10 juin Georgette BRUNELLIÈRE  
épouse COURANT  
13 juin Gérard TÉTAUD  
21 juin Aline MORILLE

## RAPPORTS DE COMMISSIONS

### COMMISSION URBANISME, PATRIMOINE, VOIRIE, QUESTIONS AGRICOLES

**Hubert DUPONT** (Adjoint)

**Didier MINGOT** (Conseiller délégué en charge des grands travaux)

**Dominique GRASSET** (Conseiller délégué en charge des questions agricoles)



Hubert  
DUPONT



Didier  
MINGOT



Dominique  
GRASSET

#### Travaux d'assainissement rue Pasteur

En raison de l'application du schéma directeur et du respect du fonctionnement de la station d'épuration les travaux d'assainissement de la rue Pasteur commenceront en juillet 2015 (interruption en août) jusqu'à fin novembre pour reprendre en février 2016 et se terminer en mars 2016.

Une réunion d'information avec les riverains a eu lieu le 24 juin au Centre Jean Ferrat.

#### 2 - Travaux de voirie rue René Hervé rue St Louis

Les travaux d'aménagement de voirie ont commencé le 8 juin pour se terminer le 31 juillet 2015.

#### 3 - Travaux d'assainissement 3<sup>e</sup> tranche de la rue St Louis

La reprise des travaux aura lieu en septembre 2015

#### 4 - Eglise

Après réception des travaux par M. Latron architecte des bâtiments de France le 1<sup>er</sup> juin, une réflexion doit s'engager pour programmer la poursuite de la restauration de l'église. Le clocher semble être la priorité en raison de désordres constatés au niveau de la charpente et couverture ainsi que la maçonnerie.

Les aménagements extérieurs de l'église et du parking Capitaine Humeau ont été évoqués.

#### 5 - Composteur

La mise en place d'un composteur commun au restaurant scolaire, à la maison de retraite et au village retraite est à l'étude.

### COMMISSION COMMUNICATION & INFORMATION

**Florence RAIMBAULT** (Adjointe)

**Anita MENARD** (Conseillère déléguée en charge de l'événementiel)



Florence  
RAIMBAULT



Anita  
MENARD

#### PROMOTION DE LA COMMUNE

Dans l'esprit de promouvoir la commune du May sur Evre, la commission « Communication » souhaite développer une nouvelle communication numérique, moderne, tout en s'appuyant sur les réseaux sociaux.

#### SITE INTERNET

La commission s'attache à publier toutes les photos des manifestations communales prises par Jean-Louis CHOUTEAU (rubrique «Galerie photo»).

La commission travaille sur l'actualisation du site internet communal, notamment en mettant en avant le dynamisme Maytais. Ainsi, une réflexion est actuellement en cours pour établir deux vidéos qui seront intégrées au site internet :

- La première, sous forme de diaporama, reprendra les points forts de la commune avec une présentation de l'ensemble des services : Etablissements et Restaurant scolaires, Multi Accueil, l'Espace Culturel, les Résidences des Seniors (Maison de retraite, Foyer logement), le Parc des sports, Les étangs et les sentiers de randonnée, les rues commerçantes, le marché, le dynamisme associatif et économique... La commission a également missionné Monsieur JL CHOUTEAU pour la prise de photos des vitrines ou enseignes des commerces et artisans afin de les répartir sur la page « économique » du site internet.

- La seconde vidéo présentera un film promotionnel de la commune. Il s'agira d'une première approche de la commune et une ballade au travers des rues maytaises, tout en y intégrant le nouveau quartier de la Baronnerie. Ces 2 vidéos seront réalisées en interne avec la participation des employés et élus municipaux.

## RESEAUX SOCIAUX

La commission a également proposé la création d'une page Facebook, sur laquelle, les maytais ou futurs maytais, pourront y découvrir les activités et les manifestations municipales en y intégrant les liens des associations ou acteurs économiques ayant également leur propre page Facebook. Cette approche permettra, d'une part de sensibiliser un public jeune, et d'autre part diffuser très largement nos informations communales, en garantissant la modernité, la convivialité et l'esprit communautaire.

## COMMISSION AFFAIRES SOCIALES & C.C.A.S.

**Marie-Noëlle JOBARD** (Adjointe)

**Manuella JOURDAN** (Conseillère déléguée en charge du lien social et du restaurant scolaire)



Marie-Noëlle JOBARD

Manuella JOURDAN

Dans notre bulletin d'Avril, nous vous parlions d'un projet de mise en place d'une mutuelle de santé communale. Ce sondage, effectué auprès de la population fait ressortir que 100 familles environ sont intéressées. Il nous faut maintenant travailler avec les éléments recueillis sur toutes les fiches déposées en Mairie.

Ensuite, nous entamerons des négociations auprès des mutuelles afin d'obtenir des tarifs et des prestations les plus intéressantes possibles. Nous contacterons individuellement toutes les personnes qui ont répondu à ce sondage. Nous pensons que la mise en place ne pourra se faire qu'à la rentrée de septembre car nous arrivons dans la période de vacances que nous vous souhaitons belles et ensoleillées. Le repas de nos aînés aura lieu le **dimanche 18 octobre 2015**.

## COMMISSION FINANCES, POLITIQUE DE LA VILLE & ECONOMIE

**Christian DAVID** (Adjoint)

**Maurice MARSAULT** (Conseiller délégué en charge de l'économie et de l'emploi)



Christian DAVID

Maurice MARSAULT

Comme le relatait le Maire, dans son édito d'avril 2015, les dotations de l'état notifiées le 1<sup>er</sup> avril, se sont avérées inférieures de 48 000 € au montant budgété.

Ainsi entre 2014 et 2015 nous perdons 87 000 € de dotations (-11%), et 133 000 € sur les 3 dernières années, selon le détail sur le tableau ci-dessous.

A titre d'information, l'augmentation des impôts de 1% sur 2015 va générer un gain de 13 000 €. Pour 2016 et 2017, l'Etat entend maintenir ses baisses de dotations à hauteur de 10% par an. Aussi, au sein de l'association des Maires de France, notre Maire s'engage pour que l'état revienne sur ses positions.

|                            | 2012      | 2013      | 2014      | 2015       |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| <b>Dotations de l'Etat</b> | 824 311 € | 812 859 € | 778 315 € | 691 268 €  |
| <b>Variation annuelle</b>  |           | -11 452 € | -34 544 € | -87 047 €  |
| <b>Variation cumulée</b>   |           |           | -45 996 € | -133 043 € |

## COMMISSION CULTURE

**Sylvie FLOCH** (Adjointe)



Sylvie FLOCH

Les points évoqués lors des dernières réunions sont les suivants :

- Bilan de la saison culturelle 2014-2015 : en terme de fréquentation, cette saison reste stable par rapport aux années précédentes avec une moyenne de 137 spectateurs par représentation (hors spectacles associatifs). Les spectacles qui ont moins fait l'unanimité sont « **Le Grandiloquent Moustache poésie club** » ou « **le concert de Babel** ». Il faut aussi faire davantage attention à l'accessibilité des poussettes et fauteuils roulants lorsque nous proposons une balade. Les points forts retenus sont les ateliers d'écriture avec **Kwal**, **le thé chantant** au Maytiss'Bar, **la balade chantée**, **le concert de Noël** avec **Blue Gospel** ou encore le spectacle jeune public « **L'Arche part à 8 heures** ».

- Le programme de la saison 2015-2016 a été validé. Le public pourra le découvrir sur les plaquettes qui seront distribuées dans les boîtes aux lettres début septembre ou sur le site internet [www.espacesenghor.fr](http://www.espacesenghor.fr) à cette même période. De nombreuses actions culturelles autour des spectacles seront proposées.

- Les tarifs pour la saison 2015-2016 ont été validés. Nouveauté : un forfait famille sera proposé sur les spectacles « tout public ».

- Point communication : la pré-plaquette de saison a été présentée. Après des devis dans plusieurs entreprises d'impression, la commission culture a décidé de rester avec le même imprimeur qui est moins cher que les autres.

- Maytiss'Bar : un appel à projet a été lancé le 26 mai pour retrouver un gestionnaire.

## COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

**Jérémy DEVY** (Adjoint)



Jérémy DEVY

### ANIMATION ÉTÉ

Les vacances scolaires ont débuté et les animations aussi.

Le centre de loisirs (pour les enfants de 3 à 12 ans) est ouvert tout l'été avec des animations à thème chaque semaine, des veillées, des camps.

Les animations sportives pour les jeunes de 8 à 12 ans sont prévues : VTT, basket, jeux de plein air, roller, piscine,...

Enfin Anim'ado propose aux jeunes de 12 à 17 ans des chantiers de jeunes, des concerts, une sortie au Futuroscope, des jeux de piste,...

Retrouvez toutes les animations sur le site internet de la commune, les inscriptions sont encore possibles.

### TAP

Il a été approuvé au conseil municipal du 18 juin un nouveau règlement pour les Temps d'Activités Périscolaires. Afin de réduire les tâches administratives des animateurs, les inscriptions se feront à l'année et non plus à la période. De plus, il n'y aura plus de facturation pour les absences et les présences imprévues. Néanmoins, afin d'inciter les parents à prévenir les animateurs, une pénalité de 10€ sera appliquée après 3 absences et/ou présences **non signalées**. Par ailleurs, les retardataires pour le dossier d'inscription aux TAP se verront facturer 10€ par semaine de retard.

### WE JEUNESSE

Avec une météo très favorable, le week-end jeunesse fût une nouvelle fois un beau succès. Le thème de la musique a été honoré par les différentes animations pour le plaisir de tous. Nous nous satisfaisons de la popularité de ce WE familial. Je profite ici pour remercier tous les bénévoles impliqués, les membres du comité des fêtes, et les agents qui se démènent pour offrir ce moment festif aux maytais. Le thème du cirque a été retenu pour le WE jeunesse 2016.

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## JUILLET

**Jeudi 9 à 20h30** Conseil Municipal *Mairie*

## AOUT

**Samedi 22 et dimanche 23** CARISPORT *Stade*

**Lundi 24 de 16h30 à 19h30** Don du sang *Centre Jean FERRAT*

**Jeudi 27 de 11h à 12h30** Inscriptions CHOLET BUS *Mairie*

## SEPTEMBRE

**Jeudi 17 à 20h30** Conseil Municipal *Mairie*

**Samedi 19 et dimanche 20** Journée du patrimoine *Eglise*

**Dimanche 20** 21<sup>e</sup> Vide Grenier *Place du Capitaine Humeau*

## OCTOBRE

**Samedi 3 et dimanche 4** Fête de la Fressure *Mairie*

**Dimanche 11** Troc aux plantes *Centre Jean FERRAT*

**Dimanche 18** Repas des aînées *Centre Jean FERRAT*

**Jeudi 22 à 20h30** Conseil Municipal *Mairie*

**Vendredi 23 à 20h30** Soirée découverte et recrutement SAPEURS POMPIERS *Centre Jean FERRAT*

## NOUVELLE ENTREPRISE

**Saint Michel Kebab**  
M. Gokhan KILIC  
25 rue Saint Michel

## MAY INFOS

Vous ne trouvez pas régulièrement le bulletin municipal dans votre boîte à lettres ou vous connaissez un voisin qui rencontre le même désagrément. Sachez que des exemplaires sont toujours disponibles en Mairie. N'hésitez pas à les demander. Le May Infos est aussi disponible sur le site internet :

[www.lemaysurevre.com](http://www.lemaysurevre.com)

Vous pouvez adresser vos remarques et suggestions concernant le bulletin municipal LE MAY INFOS à la Mairie par courrier ou par mail [communication@lemaysurevre.com](mailto:communication@lemaysurevre.com)

**SYNERGENCE** : Le journal est en ligne toutes les semaines sur le site Internet du MAY SUR EVRE.

## STATISTIQUES

**Demandeurs d'emploi inscrits au 15 juin 2015 :**

Femmes = 101 - Hommes = 118.

**Urbanisme** : Du 15 mars au 15 juin 2015. Déclarations préalables : 19 dossiers déposés. Permis de Construire : 5 dossiers déposés.

**Site Internet :**

[www.lemaysurevre.com](http://www.lemaysurevre.com)

**Année 2014 :**

- 12625 utilisateurs

- 53509 pages vues

soit une moyenne de 76 utilisateurs/

jour et 322 pages vues/jour

(166 jours du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin)

- sur le dernier mois

(15 mai - 15 juin) : 2967 utilisateurs

et 10741 pages vues.



## ARTICLE DE LA MINORITÉ

La minorité se réjouit qu'un certain nombre de points proposés dans son programme soit maintenant bien intégré dans les réflexions de la majorité.

Ainsi le projet de maison médicale a été évoqué au conseil municipal du mois d'Avril. Nous sommes convaincus que ce projet est indispensable pour la commune d'autant plus que la réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite nécessite des investissements. Ce projet ne pourra être mené à bien qu'avec une réelle volonté de maîtriser un projet capital pour la commune sur du long terme et non pour répondre aux demandes de quelques-uns. Ce projet doit permettre de favoriser le maintien et l'arrivée de nouvelles professions médicales sur notre commune.

De même, un projet de jumelage avec une ville étrangère est à l'étude. Le choix du pays n'a pas été discuté au sein du Conseil Municipal. Même si l'histoire se doit d'avoir une place dans nos réflexions, ce à quoi contribue fortement l'association May...moire, il convient aussi de se tourner vers le futur et de bâtir un jumelage qui permettrait à nos jeunes d'avoir, par ce biais, des conditions d'échanges linguistiques privilégiées.

Sur le plan des choix économiques, une grande partie de la majorité municipale a validé une forfaitisation de la rémunération des animateurs en vue d'économiser sur la masse salariale. Nous n'avons pas validé cette approche. Même si l'objectif final est une bonne chose, nous aurions préféré avoir moins de dépenses à la base que, par la suite, devoir diminuer les salaires des personnes concernées. (8 heures payées pour une journée pouvant s'étendre à 10 heures).

Enfin notre commune bénéficie à ce jour de services de transport scolaire gérés par la CAC relativement coûteux notamment le circuit des écarts qui revient autour de 2000 à 2500 euros par utilisateur à l'année. La CAC, payant ces lignes et cherchant à faire des économies, a proposé une remise en cause de ces circuits ou une prise en charge directe par la commune car ils sont une exception dans la gestion des lignes de transport. Gageons qu'une bonne décision soit prise dans un souci d'équilibre entre les obligations de service et les soucis budgétaires. Peut-être que nos nouveaux élus au conseil du département pourront étudier l'octroi d'un accompagnement financier pour solutionner ce problème sachant que des collégiens utilisent ce service.

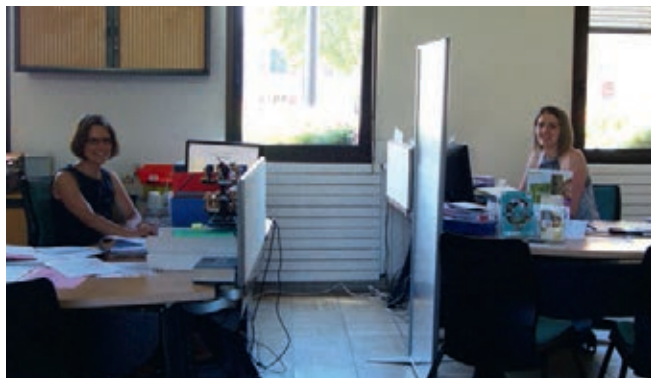
L'équipe Energie et Ambition pour Le May sur Evre, le 02/06/2015



# LES SERVICES MUNICIPAUX

## COUP DE PROJECTEUR « SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER »

En charge de toute l'administration de la commune le service administratif et financier se répartit les pôles suivants : accueil, secrétariat, état civil, CCAS, élections, communication, urbanisme, finances et comptabilité.



### ACCUEIL-SECRETARIAT

Véronique BERNARD accueille et oriente le public (physique ou téléphonique) au sein des services municipaux ; elle vous assiste dans vos démarches administratives liées aux :

- cartes d'identités (environ 250)
- logements sociaux
- recensement citoyen, (jeunes de 16 ans)
- planning des salles municipales,
- séance de vaccinations
- renseignements divers,...

#### Autres tâches :

- réception, répartition et envoi du courrier
- courriers, convocations, délibérations du conseil, comptes-rendus, RDV,...
- régie photocopies (particuliers et associations)

### L'ETAT CIVIL

Stéphanie DURAND, en charge de l'Etat civil s'occupe des actes d'état civil tels que :

- les reconnaissances, 26 en 2014,
- les avis de naissance, 49 en 2014,
- les mariages, 9 en 2014,
- les décès et transcriptions de décès, 45 en 2014,
- l'apposition de mention en marges des actes, ainsi que les questions relatives au cimetière : achat, renouvellement de concession, renseignements divers...

### LES ELECTIONS

Egalement en charge des Elections, Stéphanie traite :

- la tenue des listes électorales (inscriptions, radiations et révision des listes).
- la préparation des scrutins.

Au 1<sup>er</sup> mars 2015, la commune comptabilise 2948 électeurs dont 19 résidant à l'étranger.

Pour information, les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

### LE C.C.A.S.

L'agent en charge du C.C.A.S., Stéphanie DURAND, est à votre disposition pour vous renseigner sur :

- Les aides sociales légales (Allocation Départementale d'Autonomie des Personnes Agées, Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- Les aides sociales facultatives (alimentaires et financières)
- Le transport solidaire qui en 2014 a assuré 296 voyages.

Le C.C.A.S. est également chargé du repas annuel des aînés qui se déroulera cette année le 18 octobre prochain.

### L'URBANISME

L'agent en charge de l'urbanisme, Émilie CESBRON, est à votre disposition pour vous renseigner et instruire vos demandes liées à l'urbanisme :

- permis de construire, 18 dossiers déposés en 2014,
- déclarations préalables, 54 dossiers déposés en 2014 dont 34 traités en Mairie,
- certificats d'urbanisme, 89 dossiers traités en Mairie,
- DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), 44 dossiers déposés en 2014,
- renseignements d'urbanisme,
- orientation sur les prescriptions du nouveau quartier de La Baronnerie

Elle sera à même de vous renseigner sur le cadastre communal.

### LA COMMUNICATION

Émilie participe également à l'élaboration de la communication municipale.

- Plaquette animations, 8 plaquettes par an,
- May infos, 3 par an,
- Flash infos, 3 par an,
- Autres plaquettes (téléthon, divers),
- Mise à jour du site internet (avec Thomas BROCHARD),
- Recueil de toutes les informations communales.

### LES FINANCES ET LA COMPTABILITÉ

Les agents du service Finances/Comptabilité, Céline ÉMERIAU et Marie-Andrée GUERRY, assurent la préparation et l'exécution des différents budgets de la commune (budget principal, caisse des écoles et du CCAS) et l'exécution comptable des marchés publics.

#### Quelques chiffres :

- total des budgets = 4 920 000 €
- nombre de mandats (ou factures payées) sur 2014 : 1920

Céline EMERIAU a en charge la gestion du restaurant scolaire de l'inscription des familles (240 familles - 410 enfants) à la facturation (sur 2014 : 2955 factures émises).

Marie Andrée a en charge la gestion de la paie ce qui représente en 2014, 922 bulletins de salaire et indemnités des élus.

**[RAPPEL]**

## CHIENS TENUS EN LAISSE

Devant le nombre croissant de doléances d'administrés qui se plaignent de rencontrer des chiens non tenus en laisse et s'inquiètent de leur comportement parfois menaçant, il a été décidé de réglementer leur circulation sur le territoire de la commune.

Désormais, sur toutes les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics et privés de la commune, les chiens devront obligatoirement être tenus en laisse. Outre à des peines d'amende, les propriétaires s'exposent à la capture et la mise en fourrière de l'animal.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous êtes arrivés au May-sur-Evre depuis peu ou si vous venez d'arriver, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie.



### LE POINT INFO FAMILLE

vous accueille 16 avenue Maudet à Cholet :

Mardi : 10h / 12h30

Mercredi : 10h / 12h30 et 16h / 18h

Jedi : 10h / 12h

Vendredi : 10h / 12h et 16h / 18h

Samedi : 10h / 12h30

**Plus d'infos : 02 72 77 22 10**

**info-famille@ville-cholet.fr**

### N° DE TELEPHONE UTILES :

Si vous êtes victime d'un cambriolage composez le **17** ou le **112**

**Opposition carte bancaire :**

**0 892 705 705**

**Opposition chéquier : 0 892 68 32 08**

**Téléphones portables volés :**

**Orange 0 800 100 740 SFR 1023**

**Bouygues Télécom 0 825 005 700**



### PERMANENCES CHOLETBUS

Les abonnés scolaires Choletbus vont recevoir dans les prochains jours par mail ou par courrier un dossier d'abonnement, merci de retourner ce dossier complet le plus tôt possible à Choletbus sans quoi on ne pourrait vous garantir la délivrance de la carte d'abonnement à temps pour la rentrée. Ensuite une permanence se tiendra le **jeudi 27 août de 11h à 12h30**, dans la Salle du Conseil du May sur Evre où les abonnés scolaires pourront retirer leur carte d'abonnement.

## LE FRELON NOIR OU FRELON ASIATIQUE

**Accidentellement introduit en France par le Sud-Ouest, il est arrivé dans le Maine et Loire en 2009.**

Ce Frelon, un peu plus petit que notre Frelon commun se reconnaît de suite à sa coloration plus sombre, la réduction des plages jaunes sur l'abdomen et ses ailes plus fumées. Un excellent critère, une fine ligne jaune qui sépare les deux premiers segments abdominaux.

Comme le Frelon européen, il n'est pas agressif envers l'Homme à condition de respecter une distance d'environ mètres. Tous les Frelons se nourrissent d'insectes. (Le Frelon européen est pour cela un insecte utile, espèce protégée dans certains pays d'Europe). La particularité du Frelon asiatique, c'est que 80% de son régime alimentaire est composée d'abeilles. On estime que 5 Frelons asiatiques suffisent à décimer une ruche. Il met donc en danger la survie des ruches déjà mises à mal par les pesticides, le Varoa et les OGM.

Pour éviter une augmentation de la population des Frelons asiatiques, la méthode la plus efficace est la destruction des nids. Le nid peut être pendu dans un arbre, mais aussi dans des habitations ouvertes (hangars, granges...) au niveau des charpentes. Le nid peut atteindre un mètre de diamètre.

A son développement maximum, la colonie est composée de 1500 à 2000 frelons.

En hiver les nids sont désertés. Les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité. Chacune sera à l'origine d'une autre colonie, mourra au bout d'un an et ce sont ses descendantes, femelles sexuées fécondées qui deviendront fondatrices, l'année suivante. La durée de vie des ouvrières varie entre 30 et 55 jours.

Pour éviter une augmentation de la population des Frelons asiatiques, la méthode la plus efficace est la destruction des nids. Le nid peut être pendu dans un arbre, mais aussi dans des habitations ouvertes (hangars, granges...) au niveau des charpentes. Le nid peut atteindre un mètre de diamètre.

A son développement maximum, la colonie est composée de 1500 à 2000 frelons.



En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, prévenir la Mairie ou la **FDGDON** (Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)... au **02 41 37 12 48**.

Le **CPIE Loire Anjou** est également intéressé pour être informé de la découverte au titre du suivi mené sur toutes les espèces animales et végétales des Mauges, il peut apporter des informations sur l'espèce. [www.cpieloireanjou.fr](http://www.cpieloireanjou.fr)

Il est toujours intéressant de prendre des photos pour les envoyer à ces organismes.



# SOYONS CITOYENS ET RAMASSONS LES DÉJECTIONS CANINES !

Plusieurs plaintes sont arrivées en mairie au sujet des déjections canines ; la municipalité rappelle à chaque « propriétaire de nos amis les chiens », leur **devoir** de citoyen.

## LÉGISLATION DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros) puis 75€ si non-paiement (décret n° 2007-1388 du 26 septembre 2007).



**INFORMATION :** Le conseil municipal des jeunes réfléchit actuellement sur la création d'affiches pour lutter contre les déjections canines. Nous sommes convaincus de leur créativité pour persuader les propriétaires de chiens à rester citoyens !

# LA ROUTE, UN ESPACE À PARTAGER AVEC TOUS LES USAGERS

La circulation routière fait partie de la vie de tous les jours.

La route n'est pas le domaine exclusif des véhicules à moteur même si ceux-ci en sont les principaux utilisateurs. C'est un espace partagé entre piétons, cyclistes, voitures, camions et autres véhicules, et chacun doit pouvoir l'utiliser en toute sécurité. **Les déplacements non motorisés (marche, course à pied, cyclisme, rollers, skate...) seuls ou en groupe organisé (cortège, convois, randonneurs, processions...) sur la route, lieu particulièrement exposé aux dangers, doivent être abordés avec un constant souci de sécurité. Ils sont régis par les articles R412-34 à 43 du Code de la route. Ces règles doivent être connues et scrupuleusement respectées par les animateurs et accompagnateurs de groupes.**

## UNE VOIRIE POUR TOUS

Si les poubelles, sacs, bacs à ordures et conteneurs de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons. De plus, leur nombre a augmenté en raison de la mise en place du tri sélectif.

Les trottoirs ne sont en effet généralement pas dimensionnés en prenant en compte cet encombrement normalement temporaire, mais malheureusement bien souvent rendu quasi-permanent, au gré du rythme des tournées de collectes. Ainsi, même lorsque les bacs sont disposés soigneusement, ils constituent une entrave aux déplacements des piétons en général et, a fortiori, des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PHMR).

La nouvelle réglementation en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les textes d'application qui en découlent repris sous le code de l'action sociale et des familles) est soulignées comme suit :

« Les aménagements destinés à assurer aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, et aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique et des autres espaces publics doivent satisfaire aux caractéristiques techniques suivantes : La largeur minimale du cheminement est de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement. »



La sécurité routière - Tous responsables :

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



### Les Riverains

Le manque de place pour stocker les bacs à l'intérieur des bâtiments ou tout simplement l'oubli, les contraintes personnelles auxquelles sont soumis les riverains (ex : horaires de travail leur imposant de déposer leurs poubelles plus tôt et les obligeant à les enlever tardivement), voire leur incivisme peuvent **aggraver ce constat en rallongeant le temps de présence du bac sur le domaine public**. La présence d'animaux errants à la recherche de nourriture qui, en explorant le contenu des poubelles éparpillent parfois les déchets sur l'espace public, peut amplifier aussi ce phénomène de nuisance. En ce début d'été, la chaleur peut également accentuer les odeurs nauséabondes sur le domaine public.

La municipalité s'attache déjà à la réflexion pour la création d'emplacements spécifiques pour recueillir les conteneurs sur des rues étroites. **Mais il ne faut pas non plus oublier que le déposant de la poubelle ou récipient similaire est également responsable de celle-ci et des dommages qu'elle pourrait causer une fois déposée sur le domaine public routier, au titre de responsabilité sans faute pour garde de la chose (C. civil, art. 1384 al. 1<sup>er</sup>).**



### GRUPE DE PAROLE CHOLETAIS

Un groupe de parole sur « **la violence et ses incidences** » vient de se créer sur le territoire choletais.

Ce groupe est ouvert aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui sont intéressés pour échanger sur les résonances que leur procurent cette thématique et ses déclinaisons.

Le groupe n'est pas seulement réservé aux personnes ayant vécu des expériences de violence. Chacun a pu entendre autour de lui des témoignages de violence vécue et en avoir été troublé, touché, éprouvé... que ce soit à la radio, à la télé ou en écoutant un ami, un collègue... dans le cadre de notre vie privée ou de notre vie professionnelle.

Ainsi, venir en parler en groupe est l'occasion de se représenter les échos qui nous ont traversés.

**Les dates retenues officiellement sont les suivantes :**

- > Lundi 14 septembre ; > Mardi 13 octobre ; > Mardi 10 novembre ; > Mardi 8 décembre

**Les soirées débiteront à 18h pour finir à 20h30.** Il reste des places (maximum 12).

Pour s'inscrire, les personnes nous contactent par mail.

Avec elles, nous convenons d'un rendez-vous individuel de 30 minutes (sur Cholet) :

- pour entendre une présentation du dispositif (cadre confidentiel),
- pour confirmer ou non leur souhait d'intégrer le groupe,
- pour régler l'adhésion de 10 euros (et ce pour l'ensemble des soirées)
- pour leur remettre l'adresse du lieu de réunion du groupe.

S'il reste des places disponibles après la première soirée, les habitants de la commune pourront encore intégrer le projet.

#### LES ECHO-PASSEURS

**Christian CHAMBERT - Emmanuel GRATTON - Claire VITET**  
[echopasseurs@laposte.net](mailto:echopasseurs@laposte.net)

## DEVENIR SAPEUR POMPIER VOUS INTÉRESSE, ALORS SUIVEZ-MOI...

**Rencontre avec les Lieutenants Anthony BOSSARD, chef de centre et Patrice VINCENT, son adjoint.**

*Quel est l'âge minimum pour devenir Sapeur-pompier ?*  
L'âge minimum est de 16 ans.

*Quel profil de personne cherchez-vous ?*

Tout le monde, il n'y a pas de profil type (femme au foyer, charpentier, secrétaire, garagiste, étudiant...)

*Quelles sont les principales qualités nécessaires à un Sapeur-pompier ?*

Aucune en particulier car c'est la somme des qualités de chacun qui fait la force du groupe.

*Quelles conditions faut-il remplir pour postuler comme Sapeur-pompier ?*

Il faut habiter à environ 5 minutes de la caserne ou travailler sur la commune.

*Comment se déroule le recrutement ?*

Après des entretiens pour connaître les motivations du candidat, des tests sportifs et écrits permettent de valider le recrutement.

*Y a-t-il un entraînement au sein de la caserne afin d'aider les futures recrues à réussir leurs tests ?*

Oui, il y a un parrainage avec entraînement physique et suivi de formation.

*Au bout de combien de temps, une recrue est-elle apte à partir en intervention ?*

Elle pourra partir en intervention dès qu'elle aura validé un module dans une des catégories suivantes : opérations diverses, secourisme et incendie. Elle sortira en fonction du module passé. Il faut en moyenne 1 an pour passer les 3 unités de valeur.

*Avez-vous programmé des actions de recrutement ?*

Oui, une réunion découverte est prévue le vendredi 23 octobre à 20h30, salle Jean Ferrat.

Si des personnes sont intéressées, elles peuvent nous poser leurs questions soit par courrier soit par téléphone et nous leur répondrons ce soir-là.

*Justement, comment vous joindre ?*

**Soit par courrier : Centre de secours - Lieutenants BOSSARD et VINCENT - Bd de la Coquerie - 49122 LE MAY SUR EVRE.**

**Soit sur nos portables : 06 89 20 07 49 pour Anthony BOSSARD et 06 10 48 90 80 pour Patrice VINCENT.**



Propos recueillis par Bettina



## LE SMIB, SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DE L'EVRE, THAU, SAINT DENIS



L'eau fait partie du patrimoine commun, cette ressource est limitée. Sa qualité est extrêmement dépendante des activités humaines.

Afin de préserver et restaurer de manière durable les milieux aquatiques, le Syndicat Mixte des Bassins Evre - Thau - St Denis (SMIB) réalise, depuis 2009, des travaux d'entretien de la végétation des berges, des plantations, la pose de clôtures et d'abreuvoirs, l'aménagement de frayères, la restauration du lit des cours d'eau...

Afin d'atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, il est indispensable que le SMiB poursuive le travail engagé et surtout que chaque riverain préserve et entretienne les cours d'eau et zones humides. Ces milieux d'une grande richesse et très fragiles, nécessitent des interventions respectant quelques grands principes et la réglementation en vigueur.

Pour vous y aider, le SMiB a donc décidé de concevoir « **Le Guide du riverain des bassins Evre - Thau - St Denis** ». Il résulte d'un travail commun avec les Syndicats du Layon et de l'Aubance. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document et nos financeurs (Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Général du Maine-et-Loire et le FEDER).

Ce guide est composé de plusieurs fiches thématiques structurées de la même manière : objectifs, conseils techniques, travaux à proscrire et travaux à privilégier.

Sans être exhaustif, il vous éclairera sur les responsabilités de chacun, vous apportera des conseils pratiques et vous informera sur la réglementation en vigueur.

Ce guide, disponible à la mairie et sur le site de la commune, vous sera utile et vous en ferez bon usage. Le technicien du SMiB est à votre disposition pour tous conseils et informations complémentaires, Monsieur Denis BRANGER.

**Syndicat Mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis - CS10063 - 49602 BEAUPREAU cedex**  
Tél. : 02 41 71 76 83 - Fax : 02 41 71 76 88. Adressez-vous par mail à : [contact@evrethausaintdenis.fr](mailto:contact@evrethausaintdenis.fr) ou site internet : [www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

## PRÉVENTION ALCOOL

**Jeunes Maytais : pour ne pas gâcher sa soirée et continuer à « faire la fête » !**

Nous arrivons dans la période estivale, où les longues soirées sont propices à la convivialité.

C'est toujours agréable de se retrouver autour d'un apéritif pour discuter entre amis.

Hélas, pour les plus jeunes la pratique est parfois tout autre.

Ainsi, nous souhaitons attirer l'attention des familles maytaises et plus particulièrement les jeunes de 12 à 18 ans et leurs parents.

En effet, depuis quelques semaines nous rencontrons le soir des jeunes garçons et des jeunes filles fortement alcoolisés. Les pompiers sont d'ailleurs intervenus pour des malaises suite à la consommation abusive d'alcool.

Il n'y a plus de convivialité lorsque les personnes se retrouvent, parfois par le biais des réseaux sociaux, dont le seul objectif est de boire de l'alcool avec excès.

Chers parents, restez vigilants quant aux invitations festives destinées à vos enfants.

Nous rappelons, par ailleurs, que la vente d'alcool, dans les débits de boisson (commerces et bars) est **STRICTEMENT INTERDIT AUX MINEURS**.

Se retrouver entre amis, doit rester des moments de convivialité, où chacun doit se sentir en sécurité, où chacun doit rester responsable.



**PROTECTION DES MINEURS ET RÉPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE**

### IL EST INTERDIT DE VENDRE DE L'ALCOOL À DES MINEURS DE MOINS DE 18 ANS.

La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité.

Il est interdit d'offrir de l'alcool à titre gratuit à des mineurs dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons alcooliques des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de l'un de leurs parents ou d'un majeur responsable.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. L. 3342-1, L. 3342-3

### TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT Rue Pasteur au May-sur-Evre

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du May-sur-Evre de 2012, il était prévu la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales de la rue Pasteur afin de réduire les volumes d'eaux pluviales envoyées vers la station d'épuration. Ces travaux consistent à créer un réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales du carrefour de la rue d'Anjou à celui de la rue Georges Clémenceau. Les travaux commenceront début juillet pour se terminer en mars 2016.

Ces travaux se dérouleront en deux phases depuis la rue d'Anjou jusqu'à la rue Clémenceau :

- Phase 1 : de juillet à novembre (interruption en août),
- Phase 2 : de février à mars 2016.

A noter que la circulation sera complètement rétablie entre les phases.

**L'accès aux riverains et commerces sera maintenu pendant toute la durée des travaux.**

La circulation sera partiellement modifiée durant ces travaux et des déviations seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier.



Montant de l'opération : 230 000 €.

**Infos chantier : CAC - Direction de la Voirie et des Espaces Publics 02 72 77 20 90**

**AGATHEA**  
Artisan FLEURISTE

route de la Jubaudière 49122 LE MAY-SUR-EVRE  
02 41 70 28 03

5 rue de Vendée 49450 ST-MACAIRES-EN-MAUGES  
02 41 29 05 63

# VIDE GRENIERS

21ème édition

**dimanche 20 septembre**  
**de 8h00 à 18h00**

**parking du Capitaine Humeau**  
(derrière l'église)

**emplacement : 6 €**  
(2,5 m x 4 m)  
installation de 6h30 à 8h30

**bar et restauration**  
sur place

**entrée libre**

**inscriptions à la mairie**

**1 rue Saint-Michel - Le May-sur-Èvre**  
À partir du 24 août  
**02 41 63 80 20**



## MAISONS FLEURIES

Le passage du jury s'effectuera début juillet.

La remise des prix aura lieu le **vendredi 13 novembre 2015**

Le TROC AUX PLANTES aura lieu le **dimanche 11 octobre 2015** au Centre Jean FERRAT.

**ASMD** ASSOCIATION  
DE SERVICES  
& DE MAINTIEN  
À DOMICILE

Accueil dans nos bureaux  
du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00  
151 rue nationale 49120 Chemillé-Melay

**02.41.65.43.68.**

Permanence téléphonique en dehors des heures d'ouverture  
[contact@asmd-chemille.fr](mailto:contact@asmd-chemille.fr)

[www.asmd-chemille.com](http://www.asmd-chemille.com)

## L'ASMD

**(Association de Services et de  
Maintien à Domicile basée à  
Chemillé-Melay)**

Depuis sa création il y a 12 ans, l'association propose de l'aide aux personnes pour le ménage, la garde de nuit, la préparation des repas, les courses... et depuis 2014, un nouveau service : la Garde d'enfant de plus de 3 ans.

**Vous cherchez une garde d'enfant à votre domicile ?**

L'ASMD vous aide à trouver la personne qui correspond à vos attentes, vous conseille dans votre rôle d'employeur et effectue pour votre compte toutes les formalités administratives, sociales et fiscales (Rédaction du contrat de travail, des bulletins de salaire...)

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

## JARDINS FAMILIAUX quartier de la Baronnerie

Dans le cadre de la première tranche de la Baronnerie. Des jardins familiaux ont été créés (18 jardins).

Pour l'instant, trois personnes ont déjà émis le souhait d'en réserver un.

Si vous êtes intéressés, contactez l'**Association « Nature et Jardins »**

au **06 17 95 47 69** ou [espacesvertslemay@orange.fr](mailto:espacesvertslemay@orange.fr)



## OPERATION VACANCES TRANQUILLES

**Vous avez peur de partir en vacances... Inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances !**

Pour éviter les visites indésirables dans votre résidence pendant les vacances, voici un rappel de quelques règles de sécurité.

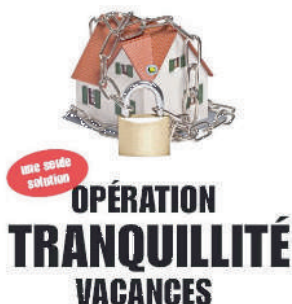
- fermez et verrouillez toutes les issues y compris les fenêtres,
- n'évoquez pas votre absence prolongée sur votre répondeur téléphonique,
- prévenez vos voisins pour leur demander de surveiller votre habitation et vider régulièrement votre boîte aux lettres.
- signalez votre absence auprès de la Gendarmerie

Vous pouvez signaler votre absence à la **Gendarmerie de Saint-Macaire-en-Mauges** au **02 41 55 11 17** ou à la Mairie.

Vous remplirez un document avec vos coordonnées et vos numéros de téléphone afin de vous joindre en cas de problème.

La solidarité du voisinage reste le meilleur atout pour lutter contre le cambriolage.

**PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?**

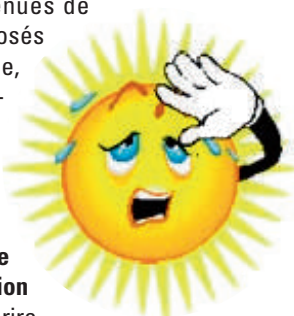


## PLAN CANICULE

Depuis quelques années a été mis en place, au niveau national, un dispositif pour faire face à une canicule comparable à celle de 2003.

Dans ce cadre, les communes sont tenues de recenser leurs administrés les plus exposés à cette éventualité - en raison de leur âge, leur handicap ou bien leur isolement - pour permettre une intervention ciblée et rapide des services sanitaires et sociaux.

Si vous êtes dans ce cas, si vous connaissez un parent, un ami, un voisin dans ce cas... sachez qu'un **registre nominatif communal est à votre disposition en Mairie** ; n'hésitez pas à vous faire inscrire.



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AUX RESTOS DU CŒUR

Le lundi 13 avril, nous sommes allés visiter les locaux des restos du cœur à Cholet pour mieux comprendre l'organisation de cette association. Quand on est arrivé, on a été très étonné : on pensait que c'était un vrai restaurant. On a vite compris que non. On a été accueilli par des bénévoles : ce sont des gens qui donnent de leur temps sans gagner d'argent. Ils nous ont expliqué que les bénéficiaires, ceux qui sont inscrits aux restos du cœur, venaient chercher de la nourriture en fonction du nombre de points qu'ils avaient. Ce nombre de points est précisé pendant l'inscription, dans un bureau où tout reste secret. Dans ces grands locaux, il y a même un salon de coiffure, un espace bébés, une bibliothèque, un endroit couture, des machines à laver, des douches, un espace d'accueil ouvert à tous pour discuter et prendre un café. On a aussi appris que les bénévoles devaient signer une charte qui résume leurs engagements. Il y a, en 2015, 231 bénéficiaires. C'est pourquoi l'association a besoin de beaucoup de produits afin de pouvoir en donner à tous. Nous avons donc décidé d'organiser une collecte de produits d'hygiène et de boîtes de conserves à la prochaine rentrée scolaire. Vous recevrez d'autres informations sur cette collecte un peu plus tard dans l'année !

Les Jeunes Conseillers Municipaux.



Le conseil municipal des jeunes a aussi d'autres projets : les jeunes créent des affiches pour lutter contre les déjections canines et organisent aussi une journée ludique et sportive inter-écoles pour les CM1-CM2 fin juin afin de bien terminer l'année scolaire.

**SANI-CONFORT**  
ENERGIES NOUVELLES  
INDUSTRIES ET PARTICULIERS  
NEUF ET RENOVATION  
MAINTENANCE  
Z.A. de la contrie Rue des Artisans -49122-LE MAY S/EVRE

**Intermarché**  
SUPER  
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE  
**LE MAY-SUR-EVRE**

## LE COLLEGE SAINT JOSEPH

Vendredi 12 juin a été l'occasion pour les anciens élèves, enseignants, personnels ou parents de revenir sur les lieux de leurs années collège. Toute l'équipe du collège Saint Joseph s'était mise en 4 pour accueillir les visiteurs et les guider d'une classe à l'autre. Des photos et d'autres documents d'époque étaient exposés. On a vu plusieurs anciens élèves se chercher sur les photos. Que de changements depuis 1965 !



Après une visite des locaux tout le monde a pu se retrouver autour d'un apéritif préparé par les élèves, les parents et une partie de l'équipe. En présence de Monsieur Philippe Trillot, Directeur diocésain de l'Enseignement catholique, Monsieur Picard, maire du May, nous avons pu évoquer les origines du collège, l'esprit qui l'anime et les liens qui existent avec la municipalité. La Directrice, M<sup>me</sup> Hitrop, a salué le travail des différents acteurs notamment des directeurs qui se sont succédé et qui étaient présents ce soir : Messieurs Ménard,



Bodineau et Crespin. Messieurs Lalouette et Le Nicardour étant excusés.

Toujours sous le signe de la convivialité, la soirée s'est poursuivie par un repas fouaces au centre Jean Ferrat où les souvenirs et les retrouvailles ont continué dans la bonne humeur et la musique.



## APEL NOTRE DAME



### ACTION FINANCEMENT TRANSPORTS TAP

Cette année, l'APEL Notre Dame a pu financer les transports pour se rendre à la salle de sports pour les TAP, sur les périodes scolaires 2, 3 et 4. Cette action a été très appréciée par les parents et nous la renouvelerons l'an prochain !

### OPÉRATION COLLECTE DE PAPIERS

L'APEL a proposé aux Maytais de faire le « ménage de printemps » dans leurs documents, en organisant une collecte de papiers. Le dépôt des papiers collectés s'est organisé lors de plusieurs permanences depuis le début du Printemps, le stock était dans la salle de l'ancien Eco-Marché.



Puis, la benne PAPEREC était placée sur le parking de l'ancien Eco-Marché du 24 au 29 avril.

Résultat de la collecte : 8640 kg soit 345,60 € (1<sup>re</sup> benne : 7,16 tonnes, la seconde 1,48 tonnes).

Les bénéficiaires de cette collecte permettront de financer en partie une nouvelle structure de jeux sur la cour du cycle 2 de l'école Notre Dame.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce geste éco-citoyen !

Retrouvez toutes les infos de l'école Notre Dame sur son site dédié : [ec49.ecolito.org/may-notredame](http://ec49.ecolito.org/may-notredame)



# ECOLE NOTRE DAME

**Tous différents, tous importants !**

Le mois de juin est propice pour faire le bilan d'une année écoulée. Lors du conseil des délégués qui s'est tenu le 11 juin, il a été demandé aux élèves d'exprimer comment ils avaient vécu leur année scolaire.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont encore possibles pour la rentrée prochaine en prenant rendez-vous avec la directrice Christine Germon au **02 41 63 82 52** ou par mail : [ecole-primaire-notre-dame@wanadoo.fr](mailto:ecole-primaire-notre-dame@wanadoo.fr)

## PAROLES DES ELEVES

Toutes les classes ont mis en avant leur **plaisir de venir à l'école**. Les élèves ont plébiscité le thème d'année « **Tous artistes** » et toutes les activités mises en œuvre autour de ce projet : la visite du musée Gaston Chaissac, l'exposition, la réalisation de fresques sur les murs de l'école, tous les temps d'art visuel.

Les élèves de cycle 3 ont particulièrement apprécié : **la classe découverte à Pontgibaud** pour les CM2, classe verte à Ribou pour les CM1, les activités sportives autour de la natation, du rugby et du hand-ball ainsi que le projet théâtre.

Les élèves de cycle 2 à l'unanimité ont aimé le voyage lecture, les activités proposées sur le temps des TAP et tous les temps de parrainage, d'échange, de jeux et de bricolage avec leurs parrains. Les élèves de GS ont beaucoup apprécié eux aussi leur **classe découverte à Angers** où ils ont découvert de façon ludique et très pédagogique les musées Jean Lurçat, David d'Angers, les Beaux Arts sans oublier le château !

Lors du conseil d'établissement qui s'est tenu le 8 juin, tous les acteurs de l'école, parents, enseignants, personnel, équipe pastorale ont été invités à repérer les actions et projets réalisés dans l'école dont ils étaient particulièrement heureux voire fiers et d'identifier à travers ces actions les valeurs auxquelles ils tiennent en vue de rédiger une charte de l'Enseignement Catholique pour le diocèse d'Angers.



A l'occasion de la fête des parents...



Comme on est fier d'offrir son cadeau à maman !



## PAROLE DES PARENTS

Les spectacles des enfants, les rassemblements : pot d'accueil, marché d'automne, galette des rois, le carnaval, la fête de Noël, la célébration de Pâques, la fête des parents, les temps passerelle en maternelle sont de réels moments de partage, de convivialité qui mettent en avant **l'importance de la famille**, permettent l'implication et de **tisser des liens entre les familles**.

Les temps de parrainage entre les classes, l'action bol de riz développent le sens de la responsabilisation et de la solidarité chez les enfants.

L'implication et la disponibilité des enseignants sont fort appréciées des familles.

Les parents ont également souligné l'importance des valeurs : **partage, entraide, respect des différences, solidarité, espérance, enthousiasme et relations de confiance mutuelle entre les parents et les enseignants vécues à l'école Notre Dame**.

## PAROLE DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Les temps de fête et les projets pédagogiques communs à toute l'école créent du lien entre les classes et permettent **l'investissement, les échanges, la tolérance, le don de soi et l'entraide entre collègues**. Ils créent des liens d'amitié. Ils donnent également le sentiment d'appartenir à une même communauté éducative.

Alors un **GRAND MERCI** à tous pour cette belle année qui vient de s'écouler, bonnes vacances à tous et à la rentrée prochaine !

Pour en savoir plus n'hésitez pas à visiter notre blog :

<http://ec49.ecolito.org/may-notredame>



# DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE JEAN MOULIN

## INSCRIPTIONS

La Directrice de l'École Jean Moulin se tient à la disposition des familles pour visiter l'école et inscrire les nouveaux arrivants et les enfants nés en 2012 ou 2013 pour l'année scolaire 2015/2016 tous les jours de classe, après la classe, ou sur RDV au 02 41 63 82 44. Se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

### RENCONTRE BASKET

Le mardi 12 mai, les classes de GS-CP et de CP-CE1 ont participé à la rencontre basket à la Meilleraie à Cholet. Cette matinée venait conclure un cycle de découverte de l'activité à l'école.



Les enfants ont participé à de nombreux ateliers et ont ainsi rencontré d'autres classes de Cholet et des communes alentours.

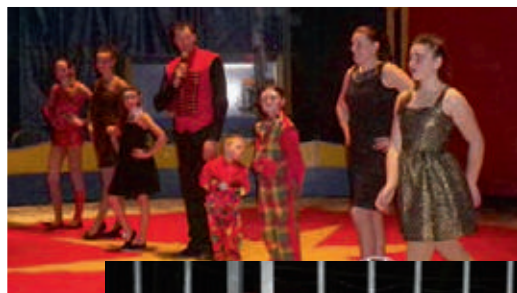
### LE CIRQUE



Depuis le retour des vacances de février, les 3 classes de maternelle de l'école Jean Moulin travaillent sur le thème du cirque.

Les enfants ont pu profiter du passage du cirque Mathieu Hart pour assister à une représentation.

Pendant les mois qui ont suivi, les enfants ont découvert le monde du cirque, enrichi leur vocabulaire, se sont entraînés à faire des petits numéros et à préparer un beau spectacle pour la fête de l'école !



Ils ont été impressionnés par les 3 lionnes et par le jongleur avec ses torches de feu !

### SORTIE A CAMIFOLIA

Le jeudi 21 juin les classes de GS-CP, CP-CE1 et CLIS se sont rendues à Camifolia à Chemillé. Les GS-CP ont participé à un atelier de peinture végétale.

Dans le cadre d'un atelier sur les cinq sens, les deux autres classes ont observé la végétation, senti différentes menthes, goûté de la capucine, de la ciboulette et du persil, touché des écorces d'arbre et écouté les bruits environnants.

Après un pique-nique bien apprécié dans un cadre très agréable et sous le soleil, ils ont poursuivi la journée en visite libre dans le parc.



Le parcours sensoriel et les jeux ont eu beaucoup de succès.

### LE CROSS DE L'ÉCOLE

Comme tous les ans, l'école a organisé son traditionnel cross le vendredi 29 mai à 18h au stade.

Sept courses ont été disputées de la MS aux Cours Moyens. La soirée s'est terminée par la course des parents et anciens de l'école.

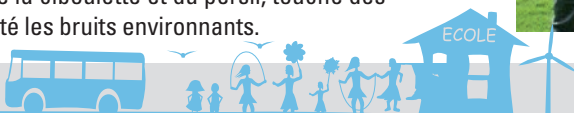
Tous les participants ont reçu une médaille offerte par l'association des parents d'élèves. Ils ont été fiers de monter sur le podium.



Podium de la course GARÇONS CE2



Podium de la course FILLES CP





## EN K'DANSE

C'est bientôt la fin de la saison 2014-2015 pour l'association EN K'DANSE !

A cette occasion a lieu un spectacle de fin d'année mettant en scène de nombreuses chorégraphies créées par notre professeur de danse Elise DUFLOS et interprétées par les quelques 200 adhérents ! Les danseurs et danseuses évoluent dans des magnifiques costumes confectionnés spécialement pour chacun d'entre eux par des couturières bénévoles que l'association remercie sincèrement pour leur dévouement et le temps passé !

C'est un moment chaleureux permettant à chacun de s'exprimer sur scène en prenant un plaisir fou à danser pour soi et pour le public ! C'est l'aboutissement d'un travail d'une année qui permet à chacun de progresser tout en s'amusant dans une ambiance conviviale et détendue !



Ce moment fort rassemble les adhérents entre eux et crée une ambiance festive qui motive tout le monde à re-signer pour l'année suivante !

L'association remercie Elise pour son investissement et son professionnalisme lors de cette 1<sup>re</sup> année passée dans l'association !

Merci à vous public d'être venus encourager les danseurs et d'avoir contribué à la magie de ce spectacle ! Merci aussi à tous les bénévoles sans qui cet événement ne pourrait pas avoir lieu ! Et à l'année prochaine sous le signe de la danse !

**Pour tous renseignements contactez M<sup>me</sup> OGER Corinne au 06 11 72 26 89 ou sur [enkdanse49122@gmail.com](mailto:enkdanse49122@gmail.com).**

A bientôt !



## TENNIS

Le « Roland Garros » maytais s'est déroulé du 26 mai au 6 juin 2015 dans une ambiance conviviale et amicale. 100 licenciés venus des clubs voisins ont participé à la réussite de ce tournoi.

### VICTOIRES :

Femmes : L. Astagneau (Don Bosco Nantes) d'origine maytaise.  
Hommes : L. Baudouin (TC Cholet)  
+ de 35 ans : M. Lalys (TC Cholet)

### Notons la belle prestation des adhérents maytais :

- Solène Guillet vainqueur consolante femmes
- Romuald Houdet finaliste consolante hommes

Lors de la saison 2015 l'énergie Tennis a réussi à faire monter ses deux équipes seniors en deuxième division.

Pour ceux qui seraient intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous rejoindre.

**Contact : Dominique CAILLEAU 06 73 24 23 63**



## MAY...MOIRE

### à la recherche des origines du prieuré devenu la paroisse du May

Le 20 mai 2015, une vingtaine d'adhérents de l'association MAY...moire, comprenant également Henri CHATAIGNER (Mémoires Bégrollaises) et Jean Paul DUMONT (Société des Sciences Lettres et Arts de Cholet) s'est rendue sur le site de l'Abbaye de Saint Michel en L'Herm en Vendée.

Avec un objectif bien précis, partir à la découverte du berceau de la paroisse de notre commune.

Un petit rappel de l'Histoire est nécessaire pour bien comprendre l'importance de cette Abbaye.

En 682, c'est sur un des îlots calcaires du Golfe des Pictons, que des moines de Noirmoutier, à la demande de l'évêque de Poitiers, Ansoald, vinrent ériger l'Abbaye de Saint Michel en L'Herm.

Celle-ci subit les invasions vikings et connut nombre de destructions et de reconstructions au cours des siècles. Abbaye bénédictine, elle eut une histoire riche et mouvementée, faite tour à tour de temps d'infortune et de périodes de prospérité due notamment aux travaux d'assèchement entrepris par les moines sur les marais environnants et à la générosité de Savary de Mauléon, haut personnage du Poitou, qui en avait fait une forteresse.

Devenue une Abbaye Royale après le concordat signé en 1516, elle eut à sa tête de hauts dignitaires, parmi eux le cardinal Mazarin. Mais des heures troubles vinrent plonger l'Abbaye dans son déclin malgré la présence des moines de la congrégation de Saint Maur.

Plus aucun moine n'y vit depuis la Révolution Française. En 1818, elle devint propriété privée et est désormais depuis 2 siècles une propriété familiale.

Mais au travers des jardins, du chauffoir, de la salle capitulaire et du réfectoire, l'Histoire se laisse approcher et l'on entreprend un voyage dans le temps et dans la naissance du marais poitevin.

C'est probablement autour du 11<sup>e</sup> siècle que les moines de Saint-Michel en L'Herm fondent le prieuré de Saint Michel du May.

Pourtant, géographiquement notre commune était très éloignée pour l'époque de Saint Michel en L'Herm.

Cependant, malgré cette position excentrée, d'autres prieurés appartenant au diocèse de Poitiers tels Cholet, Coron, Maulévrier, La Séguinière, Vezins, Mortagne, étaient gérés par l'Abbaye.

L'hypothèse la plus vraisemblable de cette implantation très au Nord du diocèse de Poitiers est le fait que le May n'est pas très loin de la Loire et fait partie comme Saint André de la Marche des « Marches » qui séparent l'Anjou et le Poitou. Cette proximité était peut être propice au trafic du sel.

Le parcours de notre visite de l'Abbaye fut extrêmement enrichissant à travers la salle du chauffoir avec ses ogives reconstituées.

Ensuite la salle capitulaire avec des chapiteaux très ornements.

Enfin le réfectoire aux larges fenêtres et la chaire pour la lecture pendant les repas.

Les différents éléments historiques fournis par notre guide très compétent sur le fonctionnement de l'Abbaye et de ses prieurés avec les richesses créées à travers les propriétés et le commerce, ont captivé les auditeurs.

L'après-midi fut consacré à la découverte de la baie de l'Aiguillon et du formidable travail d'assèchement des marais par les moines.

La visite de la Dive et de la butte aux huitres restera un moment important de cette journée.

Enfin notre guide véritable spécialiste de François Rabelais (secrétaire des tournées pastorales) nous a fait partager sa passion pour ce personnage fantasque aux multiples facettes.

La journée s'est terminée par des explications très précises sur la tempête XYNTHIA en 2009 ainsi que les causes et les conséquences de cette catastrophe.



## CLUB DES JOURS HEUREUX

### Le club a continué ses activités :

Belotes et après-midi dansants, Mardi-Gras avec les bottereaux, Repas du Printemps, Fêtes des chorales au Pin en Mauges, Sortie d'une journée à Frossay, Voyage de 8 jours Verdun-Strasbourg et 5 jours sur le Rhin en Allemagne, retour par Reims, Méchoui puis Vacances !

### PROGRAMME DES MOIS À VENIR

- **25 août** : Fête des retraités au Pin en Mauges
  - **1<sup>er</sup> septembre** : Ouverture du club au Foyer logement
  - **7 septembre à 10h30** : Reprise de la Chorale à Jean FERRAT
  - **17 septembre à 10 h** : Reprise de la gymnastique douce.
- Pour ces 2 activités, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.*
- **9 septembre** : Sortie au Zoo de la Flèche (s'il n'y a pas assez de monde, nous compléterons avec un car de personnes non adhérentes)
  - **10 septembre** : Belote sociétaire
  - **17 septembre à 14h30** : Après-midi dansant à Jean FERRAT
  - **24 septembre** : Belote avec Bégrolles à La Jubaudière (en car).

### DU NOUVEAU À LA CHORALE DES JOURS HEUREUX

La chorale est maintenant accompagnée, lors des répétitions et des concerts, par un musicien du May : Michel TOLAZZI ; Michel joue aussi bien de la guitare électrique ou du synthé, en fonction des morceaux interprétés.

La Chorale des Jours Heureux accueille les retraités et pré-retraités du May-sur-Evre et des communes voisines qui aiment chanter (pas besoin de connaître la musique).

Les répétitions se déroulent tous les lundis matin de 10h30 à 11h45, dans la salle de musique du Centre Jean FERRAT.

La chorale compte actuellement une trentaine de membres ; elle interprète des chants en français (Charles Aznavour, Georges Moustaki, Hugues Aufray, Nana Mouskouri, Marie Laforêt, Renaud, Francis Cabrel...).

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes lors des premières répétitions à compter du **lundi 7 septembre** (sans engagement, juste pour découvrir).

**Renseignements auprès de la chef de chœur : M<sup>me</sup> Arlette COIRIER au 06 84 17 57 63 ou [arlette\\_coirier@hotmail.fr](mailto:arlette_coirier@hotmail.fr)**



Menuiseries - Portes d'entrée - Volets battants et roulants  
Portes de garage - Portails - Stores bannes - Pergolas alu

02 41 62 90 34 - 06 32 38 07 86  
ST GEORGES DES GARDES  
[www.fermeture-confort.fr](http://www.fermeture-confort.fr)

Aliments du bétail / Produits du sol / Fioul

Le service en mouvement

Nouveauté  
Granulés  
de bois

**DROUET**  
11, rue de l'Industrie  
B.P. 20043  
49450 St-Macaire-en-Mauges  
Tél. : 02 41 49 07 50  
Fax : 02 41 55 74 15  
[accueil.drouet@orange.fr](mailto:accueil.drouet@orange.fr)

EURL **GOUBAULT**  
Pierrick  
un savoir-faire

( Plomberie  
Salle de bain  
Isolation des combles  
Démoussage toitures )

48 rue du Parc - 49122 - LE MAY SUR EVRE  
Tél. 06 25 41 61 59 - Mail : [goubault.plomberie@gmail.com](mailto:goubault.plomberie@gmail.com)

Art de la  
**Coupe**

Homme • Femme • Enfant

Tél. 02 41 63 81 45  
10, Ter Rue St Louis - 49122 LE MAY-SUR-EVRE

# CARISPORT

**En 2015, CARISPORT va offrir 29 315 € d'équipements sportifs aux personnes en situation de handicap**

L'assemblée générale de **CARISPORT** du mois d'avril dernier a présenté les 17 associations auxquelles elle va offrir pour un total de 29 315 € d'équipements sportifs. Elle a présenté un résultat financier en baisse. Cependant, grâce à un don exceptionnel du fond de dotation CARISPORT de 10 000 € et au soutien de tous les donateurs partenaires, l'association a pu mener à terme ce pour quoi elle est faite... financer du matériel. Nous tenons à les remercier. En 23 ans, la somme totale redistribuée par le financement de matériels sportifs est de 567 156 €.

Nous préparons déjà le **24<sup>e</sup> tournoi** qui aura lieu les **22 et 23 août 2015** avec l'arrivée des 12 clubs (voir équipe ci-dessous) dans les communes à partir du mercredi ou du jeudi.

La cérémonie d'ouverture avec la présentation des équipes aura lieu le vendredi 21 août à 18h30 h au stade du May sur Evre. Les matchs se dérouleront du samedi après-midi 14h30 au dimanche matin 11 h au May sur Evre - St Léger sous Cholet - Jallais et Bégrolles en Mauges et les 6 finales le dimanche de 14 h à 17h30 au May sur Evre.

Mais pour que cette fête soit possible et totale nous avons besoin de bénévoles. A ce jour nous lançons un appel sur plusieurs secteurs : nous recherchons 4 à 6 personnes (jeunes retraités) pour monter et démonter le « village » les semaines précédant (du lundi au vendredi) et suivant le tournoi (du lundi au mardi), moment convivial avec une équipe déjà en place (renseignement Hubert Brochard et Pierre Boisseau). Au stand restauration sur site (frites / saucisses) nous recherchons 2 à 4 personnes pour le dimanche (11h-15h) (renseignement Christian Maudet et Daniel Herbreteau). Nous comptons aussi sur nos sponsors et partenaires fidèles et aux nombreux publics.

Il faut savoir que l'association est reconnue d'utilité publique depuis 2009, à ce titre elle accepte tous les dons qui peut faire bénéficier d'une réduction fiscale aux donateurs, 66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises et les commerçants (article 200-1<sup>er</sup> du code des impôts).

**Exemple :** pour un don de 50 €, votre réduction d'impôts sera de 33€ et votre don vous revient réellement à 17€.

Si vous êtes disponible le week-end du 22 et 23 août 2015 la et que vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous rejoindre ! (poste à pourvoir aux bars et la restauration par permanence de 2 heures minimum).

**Renseignement possible au bureau de CARISPORT, 13 rue Général Leclerc, 02 41 70 73 10 ou [carisport@orange.fr](mailto:carisport@orange.fr).**

## LES ÉQUIPES INVITÉES ET LES COMMUNES D'ACCUEIL

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| STADE LAVALLOIS ..... | LE MAY-SUR-EVRE       |
| F.C. SOCHAUX .....    | ST LEGER SOUS CHOLET  |
| MONTPELLIER HS .....  | LA JUBAUDIERE         |
| F.C. LORIENT .....    | BEAUPREAU             |
| O.G.C. NICE .....     | BEGROLLES             |
| O. MARSEILLE .....    | MAULEVRIER            |
| A.J. AUXERRE .....    | CHOLET/ PUY ST BONNET |
| S. M. CAEN .....      | LA SEGUINIÈRE         |
| LE HAVRE A.C. ....    | ST CHRISTOPHE DU BOIS |
| F.C. NANTES .....     | LA TESSOUALLE         |
| S.C.O. ANGERS .....   | ST MACAIRE EN MAUGES  |



**RETENEZ BIEN LA DATE :**  
**samedi 22 et dimanche 23 août 2015**  
entrée et parking gratuit.

**CARISPORT**  
13 rue du Général Leclerc - 49122 LE MAY-SUR-EVRE  
Tél. 02 41 70 73 10 - Site : [www.carisport.asso.fr](http://www.carisport.asso.fr)  
Courriel : [carisport@orange.fr](mailto:carisport@orange.fr)

**PSMO**   
**Pascal Suteau Maître d'Œuvre**

*"La maison de vos envies"*

10, Rue des Libéras - 49122 LE MAY SUR EVRE  
Tél: 06.23.05.66.04 , Mail: [psmo@sfr.fr](mailto:psmo@sfr.fr) , Site: [www.psmo.fr](http://www.psmo.fr)

**Cave & Gourmandises**  
Épicerie Fine

Vins - Cocktails  
Chocolats - Confiseries  
Paniers Gourmands

*Le May Sur Evre  
2, A. De Bourgois  
Tél. 02 41 75 62 08  
[www.cave-gourmandises.fr](http://www.cave-gourmandises.fr)  
f Cave Gourmandises*

# MAYCHANTANT

## FUTURE SAISON 2015-2016 DE LA CHORALE « MAYCHANTANT »

- Les inscriptions se feront lors des permanences qui se tiendront **les 22 et 25 juillet 2015 de 10h à 12h** à la salle Victoire du May sur Evre, au 11 rue St Michel.
- Les répétitions ont lieu le jeudi soir de 20h30 à 22h à partir du mois

- de septembre dans la salle de musique du centre Jean Ferrat.
- Les personnes nouvelles qui désirent chanter dans une ambiance amicale peuvent venir, sans engagement, à plusieurs répétitions afin de finaliser leur choix.

## PROJETS DE FIN D'ANNÉE 2015

- Concert avec une autre chorale dans l'église du May sur Evre, le **samedi 28 novembre 2015**.

- Concert avec la chorale des enfants des écoles primaires, le **vendredi 4 décembre 2015**.



La chorale « MAYCHANTANT » lors de leur concert à Pouzauges le 16 novembre 2014

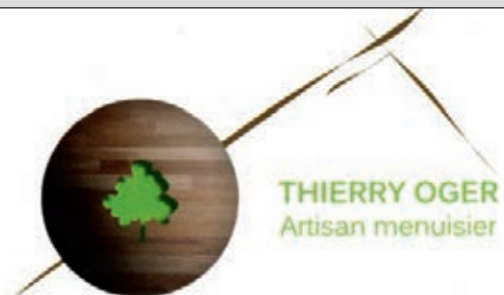
## REVE COIFFURE



SALON CLIMATISE

24 RUE ST MICHEL  
49122  
LE MAY SUR EVRE

02-41-63-17-71



ZI de la Contrie - 49122 LE MAY SUR EVRE  
Tél. : 02 41 63 59 36 - Port. : 06 12 77 15 69  
E-mail : menuiserie.oger@orange.fr

# MAYDECOUPE

Emporte-pièces  
Découpe Laser  
Patronage, coupe, piquage chaussures orthopédiques

Z.I. de la Contrie  
49122 LE MAY SUR EVRE  
Tél. 02 41 63 14 64 – Fax 02 41 63 17 34



## Peinture & Décoration

Décoration d'intérieur  
Ravalement de façade  
Isolation thermique par l'extérieur  
Pose de sol PVC et parquet

ZI du Bordage  
49122 Le May sur Evre  
Tél. 02 41 70 83 48  
[contact@jpdecors.fr](mailto:contact@jpdecors.fr)  
[www.jpdecors.fr](http://www.jpdecors.fr)

## LA GALIPETTE

Le multi-accueil « la Galipette » a ouvert le 5 janvier 2015 dans les nouveaux locaux situés Place Marcel Taupin et financés par la Municipalité du May sur Èvre.

Nous accueillons les enfants de façon régulière (places « crèches ») ou de façon occasionnelle (place « halte-garderie »). Huit professionnelles qualifiées dans la petite enfance se relaient pour accueillir les enfants âgés de 1 mois à l'anniversaire des 6 ans dans ces locaux adaptés et sécurisés.

**Différentes activités sont proposées aux enfants :** motrices (parcours moteurs et sensoriels), de créativité (peinture, découpage, collage, crayons, gommettes,...) de manipulation (pâte à sel, table de transvasage,...), d'expression (chants, danse, marionnettes,...), jeux de société, jeux extérieurs,...

Les enfants découvrent à leur rythme la vie en collectivité et apprennent en douceur les règles de la vie en société (ne pas prendre des mains, attendre son tour, partager...).

Des temps d'échanges ont régulièrement lieu avec les assistantes maternelles qui font partie de l'association « la P'tite Récré » : échange de lieu de vie pour les enfants, échanges de techniques éducatives pour les professionnelles,...

Les enfants de « la Galipette » et les enfants de « la P'tite Récré » se retrouvent également lors de moments festifs comme pour la fête de Noël, le carnaval (tous les enfants sont allés déguisés, partager un petit goûter avec les résidents du foyer logement), le goûter de fin d'année,...

Au multi-accueil, les enfants peuvent rester quelques heures ou des journées entières. Ils ont ainsi l'occasion de partager des temps comme les repas... Les repas sont préparés sur place,

dans la cuisine du multi-accueil. Les enfants mangent donc tous la même chose. Les menus sont adaptés aux âges de chacun. On apprend ainsi à « goûter » à tous les plats...

**Le multi-accueil est ouvert de 7h30 à 18h30 pour les accueils réguliers et de 9h à 17h30 pour les accueils occasionnels. Il est indispensable de réserver au 02 41 63 87 65.**

Le multi-accueil est géré par l'Association Petite Enfance. Cette dernière est composée de parents bénévoles. Si vous souhaitez vous investir dans cette commission, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du personnel de « la Galipette ».



## TENNIS DE TABLE

La section TENNIS DE TABLE LE MAY / JALLAIS prépare la saison 2015 / 2016.

### Reprise des entraînements Salle Michel Beignon (Patro)

- Jeunes mercredi 2 septembre : 18h/ 19h45
- Adultes jeudi 20 août : 20h/ 22h30
- Entraînement complémentaire vendredi 11 septembre : 18h/ 20h

### Nouveaux joueurs

Si le tennis de table t'intéresse (garçon ou fille), n'hésite pas à nous rejoindre, nous sommes 50 licenciés dont 6 féminines.

### Contacts pour plus d'infos :

**Bernard COURANT**, 9 rue du Verdeau Le May : **06 28 81 47 49**

**Olivier RAGUENEAU**, 11 rue G<sup>al</sup> Tharreau Le May : **06 84 88 71 22**

**Fabrice RIPOCHE**, 7 rue des Oeillets Le May : **02 41 71 28 57**

## ENERGIE MUSIQUE

### L'ENERGIE musique

#### recrute :

EVEIL MUSICAL : 80€ l'année, cours de cuivres ou percussions + création collective ou petit orchestre 170€ l'année.

### INSCRIPTIONS

#### Samedi 5 septembre

de 10h à 12h au centre Jean FERRAT, salle de répétition.

Pour toutes informations concernant l'école : **06 13 12 23 64**  
ou [bfdumay@gmail.com](mailto:bfdumay@gmail.com)



## CLASSE 65

Le banquet de la classe 65 aura lieu le Mercredi 4 novembre à la Salle des Audouins à SAINT LEGER SOUS CHOLET.

### Pour tous renseignements, contacter :

**Hubert BROCHARD** - 02 41 63 85 70 ou [hubert.brochard@sfr.fr](mailto:hubert.brochard@sfr.fr)

**Jean-Pierre GODINEAU** - 02 41 75 16 47 ou 06 04 46 72 24

[godineau.christiane@laposte.net](mailto:godineau.christiane@laposte.net)

## YOGA POUR TOUS

### Saison 2015 - 2016

Reprise des cours le 15 septembre 2015 salle n°3 (salle de judo - Parc des sports). Les cours ont lieu le mardi de 17 h 50 à 18 h 50.

### Inscriptions auprès de :

**Odette BOSSARD** : [bossard.ao@wanadoo.fr](mailto:bossard.ao@wanadoo.fr)

**Claudie CHAIGNEAU** : [chaigneauclaudie@yahoo.fr](mailto:chaigneauclaudie@yahoo.fr)

Centre de bien-être "Ombre & Lumière"

Chaque personne est unique votre soin doit l'être aussi.  
15, rue st louis. Le May/ Evre. 02 41 58 26 39

## Tabac - Presse - Loto - Cadeaux

# DORSO

10 rue Saint-Michel

**02 41 63 86 71**

**Agence Maytaise**  
Entrez chez nous pour entrer chez vous !

**Aymar de Montécler**  
Directeur gérant

2 rue G. Clémenceau  
49 122 Le May sur Evre

Tel 02.41.70.10.10 Fax 02.41.70.09.09  
Mail : [agencemaytaise@wanadoo.fr](mailto:agencemaytaise@wanadoo.fr)  
Site : [agencemaytaise.fr](http://agencemaytaise.fr)

*Boulangerie - Pâtisserie - Chocolatier*  
*St Michel*

*Eric et Sophie Gordien*  
15, rue Saint-Michel 49122 Le May Sur Evre  
**Tel : 02.44.63.85.86**

*Fermé le : dimanche après midi et jeudi tout la journée*



Week-end jeunesse : concert de la Batterie Fanfare

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

## RETOUR SUR...



Cérémonie du 8 mai

Photo : © J.-L. CHOUTEAU



Dimanche 26 avril 2015 : Troc aux plantes

Photo : © J.-L. CHOUTEAU



Samedi 30 mai 2015 : Fête des voisins aux Hortensias

Photo : © J.-L. CHOUTEAU



6-7 juin 2015 : Week-end jeunesse

Photo : © J.-L. CHOUTEAU



7 juin 2015 : Randonnée du goût

Photo : © J.-L. CHOUTEAU

www.lemaysurevre.com

Mairie Le May-sur-Evre

1, rue Saint-Michel - 49122 LE MAY-SUR-ÈVRE  
Tél. : 02 41 63 80 20 - Fax : 02 41 63 18 49  
Courriel : communication@lemaysurevre.com

Composition & Impression :

Cholet - 02 41 46 12 55

Dépôt légal : 472

3<sup>e</sup> trimestre 2015

